



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur et recherche

Question écrite n° 74158

Texte de la question

M. François Loncle interroge Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le coût astronomique de la présidence de l'organisme Universcience. Cet établissement public parisien regroupe le Palais de la découverte et la Cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI) qui emploient, au total, 1 280 salariés. Sa présidente semble bénéficier, depuis sa désignation en 2009, d'une situation particulièrement mirobolante. Sa rémunération apparaît non seulement plus que généreuse, mais elle a augmenté de 16 % en cinq ans, alors que les revenus des autres présidents d'établissement public sont, eux, soumis au blocage du point d'indice des fonctionnaires. Ces émoluments dispendieux sont choquants dans un contexte de contraction budgétaire. D'autant plus que la présidente d'Universcience est également administratrice d'entreprises et de fondations. En outre, elle continue à jouir, sans que cela se justifie, d'un statut international dérogatoire qui lui permet de se soustraire au régime fiscal français, ce qui n'est pas conforme au décret de 1953 sur la rémunération des dirigeants publics. Il lui demande de lui expliquer pourquoi la présidente d'Universcience peut profiter d'un arrangement aussi sidéral que sidérant. Il souhaite qu'elle veille à ce que la première Française dans l'espace redescende enfin sur Terre.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74158

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1034

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)